



RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

ALBIQY  
CHAMPAGNE  
CHASSELAY  
COLLONGES  
COUZON  
CURIS  
LIMONEST

LISSEU  
POLEYMIEUX  
QUINCIEUX  
ST-CYR  
ST-DIDIER  
ST-GERMAIN  
ST-ROMAN

GRANDLYON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

### SEANCE DU 17/05/2022

<p><b>- Nombre de délégués en exercice :</b> 33</p> <p><b>- Nombre d'élus présents : 22</b></p> <p><b>- Nombre de votants : 32</b></p> <p><b>Date de la convocation</b> 10/05/2022</p> <p><b>Certifiée exécutoire par :</b> Transmission en préfecture le : 24/05/2022</p> <p>Affichage du compte-rendu : le 01/06/2022</p>	<p><b>Présents ayant participé au vote :</b> Pierre ATHANAZE - Cyrille BOUVAT -- Corinne CARDONA – Yves CHIPIER - Blandine COLLIN – Pascal DAVID - Elisabeth DE FREITAS - Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME – Rémy GAZAN - Véronique GAZAN - Pierre GOUVERNEYRE - Thierry GOYET – Cyrille FIARD - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS - Bertrand MADAMOUR - Anne-Laure MATHIAS - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (22)</p> <p><b>Absents excusés ayant donné un pouvoir :</b> Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille FIARD) - Jérémy CAMUS (pouvoir donné à Blandine COLLIN) - Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Eric MADIGOU (pouvoir donné à Valérie KATZMAN) - Guillaume MALOT (pouvoir donné à Franck DECRENISSE) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (9)</p> <p><b>Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :</b> Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (1)</p> <p><b>Absents non représentés :</b> Séverine HEMAIN – (1)</p> <p><b>Suppléants présents sans voix délibérative :</b> Laure JOLY – Jacques MONGOIN – Jean-Luc MARTIN</p> <p><b>Secrétaire de Séance élu :</b> Béatrice REBOTIER</p>
---	---

Le **mardi 17 mai 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à Quincieux, convoqués par courriel du 10/05/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-05-17

**ACQUISITION DE PARCELLES A SAINT CYR AU MONT D'OR**

**RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD – VICE – PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER**

Dans le cadre de sa veille foncière, en lien avec la SAFER, le SMPMO peut intervenir pour conforter sa politique foncière et agricole volontariste.

La SAFER a notifié au SMPMO la vente de parcelles en nature de pré et de bois de 81 a 86 ca situées sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

Au regard des enjeux agricoles sur ce secteur et dans le cadre de la convention avec la SAFER, le SMPMO se porte candidat pour l'acquisition à l'amiable de ces parcelles sur les évaluations suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature	Prix moyen au m <sup>2</sup>	Prix total
FICHOURNES	AD	278	17 a 61 ca	BOIS TAILLIS		
FICHOURNES	AD	279	14 a 20 ca	BOIS TAILLIS		
FICHOURNES	AD	283	39 a 65 ca	PRAIRIE		
FICHOURNES	AD	284	10 a 40 ca	PRAIRIE		
					0.61	5000,00

*Hors frais Safer et actes notariés*

Total surface : 81 a 86 ca

*Le prix total se décompose comme suit conformément à la convention de partenariat :*

- *Prix d'acquisition du terrain 5 000 euros HT*
- *Frais Safer :*
  - Actes d'acquisition : estimés à 780,00 euros TTC*
  - Frais annulation promesse de vente : 305 euros TTC*

Le montant de la vente s'élève donc à 6 085,00 euros TTC hors frais d'actes notariés SMPMO, estimés à 870 euros.

Le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer cette promesse unilatérale d'achat si le SMPMO est retenu attributaire par le Comité Technique SAFER.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 32 voix POUR

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 18/05/2022*

Béatrice DELORME, Présidente